



Monsieur le Directeur Départemental de l'Ardèche

En raison des intempéries qui touchent notre département ces derniers jours (neige - verglas), des agents ont pu être bloqués à leur domicile, ou ont pu avoir à emprunter des trajets inhabituels et beaucoup plus longs; ce qui a pour conséquence de les pénaliser au niveau des pointages horaires.

La note de la Direction Générale précise : *"En raison des difficultés de transport, liées aux intempéries, il est rappelé, d'une manière générale, que les directions sont les mieux à même d'apprécier les difficultés que certains agents peuvent éprouver pour rejoindre leur poste de travail afin de déterminer les mesures à prendre."*

A cet égard, il leur est rappelé qu'elles peuvent octroyer des facilités horaires aux agents en cas de difficultés pour rejoindre ou quitter leur poste de travail, pour leur permettre d'arriver ou de quitter le service pendant la plage fixe notamment. Le cas échéant, elles peuvent également accorder des autorisations d'absence en présence de difficultés importantes et ponctuelles. Il n'est pas envisagé d'autoriser les agents à rejoindre le poste de travail le plus proche de leur domicile.

La note envoyée par l'assistant de prévention Mr BASTIE le 12 novembre 2014 à tous les personnels appelle également à une action de votre part en faveur des agents ayant pu subir ce type d'intempéries.

Je vous rappelle quelques points précis tirés de ce mel :

- qu'en cas de risques de congères ou de chutes de neige abondante, il ne faut pas se déplacer;*
- de mettre des pneus hiver, qui en dessous de 7° C sont les seuls pneumatiques permettant de circuler dans des conditions de sécurité correctes, même sur route sèche;*
- qu'avant tout trajet, de se renseigner sur l'état des routes, des risques de blocage de circulation étant possibles, surtout en période hivernale mais pas uniquement (ex : manifestations sportives).*

La CGT Finances Publiques Ardèche demande donc que les éventuels jours d'absences résultants des conséquences des plaques de verglas ou des chutes de neige, soient financés par une ou des autorisations d'absences exceptionnelles. Et que le temps perdu dans agora, pour les agents qui ont pu venir sur leur lieu de travail, par des chemins difficiles ou détournés, soit réintégré.

Julien PETIT
Secrétaire Départemental CGT Finances Publiques Ardèche